

de six heures disant que c'est le seul moyen d'absorber la population. D'ailleurs, la France est le seul pays qui a pu prouver d'une manière irréfutable que la protection est un bienfait. A l'heure présente, il n'y a pas 25,000 sans-travail en France.

L'honorable M. HAYDON: Pas pour cette raison.

L'honorable M. ROBERTSON: Libre à mon honorable ami de ne pas accepter la raison. Toutefois, je tiens à dire ceci. La situation est différente dans tous les pays, sauf la France. Pourquoi lord Beaverbrook apporte-t-il ce nouveau programme en Angleterre? A mon humble avis, c'est que la nation anglaise en est rendue au point où elle commence à comprendre qu'elle doit changer son programme, même s'il remonte à un siècle ou plus en arrière, qu'elle doit d'abord prendre soin des siens, ligne de conduite que j'ai conseillée au Canada.

(A six heures, la séance est suspendue.)

La séance se continue à 8 heures.

L'honorable M. LAIRD: Honorables messieurs, avant d'aborder le sujet en discussion, qu'il me soit permis de faire de brefs commentaires sur le discours prononcé cet après-midi par l'honorable représentant de Lanaudière (l'honorable M. Casgrain) et de signaler à mes collègues l'attitude, à mon avis fort remarquable, qu'il a adoptée à propos de plusieurs questions importantes.

J'ai d'abord en vue les critiques qu'il a proférées au sujet des voies ferrées secondaires de la Saskatchewan qui ont été achetées et fusionnées avec le réseau de l'Etat, il y a quelques années, et ses récriminations venant de ce que le gouvernement fédéral a pris à sa charge, à l'époque de la fusion, les garanties consenties par le gouvernement provincial lors de la construction de ces embranchements. Il a exposé les faits avec exactitude, mais il n'en reste pas moins que ces voies n'ont pas été acquises à la demande de la province de la Saskatchewan. Le Gouvernement en a assumé la gestion pour des motifs suffisants, et pour servir à ses propres fins. Puisqu'il se rendait acquéreur des lignes, la logique voulait qu'il se chargât des obligations gagées sur elles par la province. J'ajoute que ces voies sont peut-être les plus rémunératrices du réseau national. Le pays n'a donc rien perdu dans cette affaire. Au contraire, il a compensé pour des lignes d'autres régions dont les recettes n'étaient pas si favorables.

Je puis difficilement comprendre les critiques proférées à cet égard par mon honorable ami de la province de Québec. Mes honora-

L'honorable M. ROBERTSON.

bles collègues se rappellent qu'il y a un an ou deux,—c'est-à-dire au cours de la dernière session, si ma mémoire ne me fait défaut,—la Chambre a adopté une loi tendant à consacrer l'énorme somme de 28 millions à l'achat d'un certain nombre de voies de la province de Québec dont le Gouvernement savait, tout comme nous-mêmes, qu'elles n'avaient jamais fait leurs frais, qu'elles ne les feraient probablement jamais, et qu'on classe, dans tout le pays, parmi les affaires peu intéressantes acquises par le réseau de l'Etat à cette époque. A ma connaissance, personne de la Saskatchewan n'en a blâmé le Gouvernement. C'est pourquoi, il aurait convenu plutôt à des sénateurs qui ne sont pas de la province de Québec d'exprimer l'avis, au moment où la Saskatchewan est à la veille de conclure les négociations relatives à la rétrocession de son domaine public, qu'on devrait porter au débit de la Saskatchewan, dans cette reddition de comptes, la somme des obligations assumées par le gouvernement fédéral en échange des embranchements. Jamais on n'a réclamé la moindre chose de ce chef. L'honorable sénateur parlait-il au nom du Gouvernement? Quand nous examinerons l'aspect financier de la question des ressources naturelles, aurons-nous à considérer une note relative aux subventions accordées aux embranchements de chemins de fer de la Saskatchewan?

Je relève un autre passage du même discours: celui qui a trait à l'administration du syndicat du blé. Je traiterai cette question plus à fond, mais j'en veux indiquer certains aspects dès maintenant. Mon honorable collègue s'est complu à affirmer que le syndicat spéculé à découvert et que les banques exigent une plus forte couverture. J'ai nié ces avancés, quand ils ont été faits, car je les savais inexacts. Mais, pendant l'intermission de la séance, j'ai pu mettre la main sur des documents officiels qui corroborent mes affirmations. Voici l'exposé officiel des syndicats de vente en commun du blé relativement à leurs relations avec les banques:

En résumé, la couverture des syndicats dans les banques se maintient encore fort bien, ce qui signifie que les syndicats ont, en dépôt dans les banques, des valeurs dont la somme dépasse de plus de 15 p 100 les emprunts actuellement dus par les syndicats aux banques.

Les premiers ministres des trois provinces des Prairies ont tenu une conférence en vue de déterminer la forme des lois qu'il était nécessaire d'adopter dans les diverses législatures pour donner effet aux ententes verbales ou écrites conclues à cet égard. Ils ont publié ensuite la déclaration qui suit:

Dans l'intervalle, les gouvernements désirent affirmer sans ambages que cette façon de pro-